

2024-09-18  
2024-0111

**\*Conteneur\***

GROUPE	14	HERBICIDE
--------	----	-----------

## HERBICIDE REVENGE<sup>MD</sup>

Pour la suppression des mauvaises herbes indiquées sur la présente étiquette dans les systèmes en jachère, le brûlage en présemis, les traitements à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive et les traitements d'aide à la récolte

COMMERCIAL (AGRICOLE)

CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE

**PRINCIPE ACTIF:** Carfentrazone-éthyle 240 g/L

**N° D'HOMOLOGATION 33716** LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**ATTENTION IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU CONTENU**

**CONTENU NET:** 0,5 litre – 1 020 litres

**Pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Incident Déversement, fuite, incendie, exposition ou d'accident Appeler CHEMTREC 1-800-424-9300 / + 1 703-527-3887**

**NewAgco, Inc.**  
320 22<sup>ND</sup> Street East  
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada  
1-844-269-3276

Distribué par:  
**AgraCity Crop & Nutrition Ltd.**  
320 – 22<sup>ND</sup> Street East  
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada  
1-844-269-3276

ASTRAL<sup>MC</sup>, BUCK<sup>MD</sup> et REVENGE<sup>MD</sup> sont des marques de commerce d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses sociétés affiliées.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### **MISES EN GARDE**

#### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

#### **DANGER POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES**

**Attention.** Nocif en cas d'ingestion, d'absorption par la peau ou d'inhalation. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

#### **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

Les préposés au mélange et au chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussures et des chaussettes. Les opérateurs antiparasitaires doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long ainsi que des chaussures et des chaussettes. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes imbibés du produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements à laver. Si le pesticide s'infiltré dans les vêtements, les retirer immédiatement. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxique pour les organismes aquatiques.

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

### **PREMIERS SOINS**

#### **EN CAS D'INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## **EN CAS D'INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Contient des distillats de pétrole. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

**Avis au médecin:** L'**HERBICIDE REVENGE** devrait afficher une faible toxicité orale et cutanée, et une toxicité modérée par inhalation. Il devrait être légèrement irritant pour la peau et très peu irritant pour les yeux. Par ailleurs, il s'agit d'éloigner la victime de la zone d'exposition puis d'administrer un traitement symptomatique et des soins de soutien. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition.

## **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. N'entreposer que dans les contenants d'origine. Entreposer dans un endroit frais et sec, et éviter la chaleur excessive. Ouvrir les contenants soigneusement. Après avoir utilisé une partie du contenu, replacer et fermer les couvercles hermétiquement. Lors de l'entreposage, isoler l'**HERBICIDE REVENGE** pour ne pas contaminer les autres pesticides, les engrais, l'eau et la nourriture humaine ou animale. En cas de déversement, éviter tout contact avec le produit, isoler les lieux et tenir à l'écart les personnes sans protection et les animaux. Confiner les déversements. Appeler AgraCity Crop & Nutrition Ltd.: 1-844-269-3276.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants recyclables:**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

### **Contenants récupérable**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenant rechargeable**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

**\*Livret\***

GROUPE	14	HERBICIDE
--------	----	-----------

## **HERBICIDE REVENGE<sup>MD</sup>**

Pour la suppression des mauvaises herbes indiquées sur la présente étiquette dans les systèmes en jachère, le brûlage en présemis, les traitements à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive et les traitements d'aide à la récolte

COMMERCIAL(AGRICOLE)

CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE

**PRINCIPE ACTIF:** Carfentrazone-éthyle 240 g/L

**N° D'HOMOLOGATION 33716** LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**ATTENTION IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU CONTENU**

**CONTENU NET:** 0,5 litre – 1 020 litres

**Pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Incident Déversement, fuite, incendie, exposition ou d'accident Appeler CHEMTREC 1-800-424-9300 / + 1 703-527-3887**

**NewAgco, Inc.**  
320 22<sup>ND</sup> Street East  
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada  
1-844-269-3276

Distribué par:  
**AgraCity Crop & Nutrition Ltd.**  
320 – 22<sup>ND</sup> Street East  
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada  
1-844-269-3276

BUCK<sup>MD</sup> et REVENGE<sup>MD</sup> sont des marques de commerce d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses sociétés affiliées.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **SECTION 1: AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **SÉCURITÉ ET MANUTENTION**

### **SECTION 2: MISES EN GARDE, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS**

#### **MISES EN GARDE**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

**DANGER POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES**

**Attention.** Nocif en cas d'ingestion, d'absorption par la peau ou d'inhalation. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

#### **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

Les préposés au mélange et au chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussures et des chaussettes. Les opérateurs antiparasitaires doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long ainsi que des chaussures et des chaussettes. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes imbibés du produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements à laver. Si le pesticide s'infiltré dans les vêtements, les retirer immédiatement. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

### **SECTION 3: MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxique pour les organismes aquatiques.

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

### **SECTION 4: PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

#### **PREMIERS SOINS**

##### **EN CAS D'INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

##### **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS D'INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Contient des distillats de pétrole. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

**Avis au médecin:** l'**HERBICIDE REVENGE** devrait afficher une faible toxicité orale et cutanée, et une toxicité modérée par inhalation. Il devrait être légèrement irritant pour la peau et très peu irritant pour les yeux. Par ailleurs, il s'agit d'éloigner la victime de la zone d'exposition puis d'administrer un traitement symptomatique et des soins de soutien. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition.

### **SECTION 5: ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. N'entreposer que dans les contenants d'origine. Entreposer dans un endroit frais et sec, et éviter la chaleur excessive. Ouvrir les contenants soigneusement. Après avoir utilisé une partie du contenu, replacer et fermer les couvercles hermétiquement. Lors de l'entreposage, isoler l'**HERBICIDE REVENGE** pour ne pas contaminer les autres pesticides, les engrais, l'eau et la nourriture humaine ou animale. En cas de déversement, éviter tout contact avec le produit, isoler les lieux et tenir à l'écart les personnes sans protection et les animaux. Confiner les déversements. Appeler AgraCity Crop & Nutrition Ltd.: 1-844-269-3276.

### **SECTION 6: ÉLIMINATION**

#### **Contenants recyclables:**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

#### **Contenants récupérables:**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### **Contenants rechargeables:**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

## SECTION 7: RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

La formulation de l'**HERBICIDE REVENGE** est un concentré émulsifiable. L'**HERBICIDE REVENGE** doit d'abord être mélangé avec de l'eau et les adjuvants indiqués, puis appliqué sur les cultures ou les sites indiqués sur la présente étiquette.

Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, l'**HERBICIDE REVENGE** permet d'assurer une suppression sélective en postémergence des dicotylédones, un brûlage des mauvaises herbes avant le semis et une défoliation ou une dessiccation comme moyen d'aide à la récolte dans les cultures indiquées.

On obtient une suppression optimale des mauvaises herbes lorsque le produit est appliqué sur les mauvaises herbes en pleine croissance mesurant jusqu'à 10 cm de hauteur ou tel que précisé. L'**HERBICIDE REVENGE** est un herbicide de contact. Dans les quelques heures suivant le traitement, les feuilles des mauvaises herbes sensibles manifestent des signes de dessiccation; la nécrose et la mort de la plante se produisent dans les jours qui suivent.

Les conditions environnementales extrêmes telles que la température, l'humidité, les conditions du sol et les pratiques agronomiques peuvent affecter l'action de l'**HERBICIDE REVENGE**. Dans des conditions chaudes et humides les effets de l'herbicide peuvent être plus rapides. Dans des conditions très sèches, les effets peuvent être plus lents puisque les mauvaises herbes endurcies par la sécheresse sont moins sensibles à l'**HERBICIDE REVENGE**.

L'**HERBICIDE REVENGE** est absorbé rapidement par les feuilles des plantes. Pour éviter une réaction importante des cultures, le traitement ne doit pas être effectué dans les 6 à 8 heures suivant l'irrigation ou une précipitation de pluie, ou lorsqu'il y a une forte rosée sur la culture. Certains effets de l'action herbicide peuvent se manifester dans la culture en raison des conditions environnementales et lorsque certains additifs sont ajoutés dans le réservoir de pulvérisation.

### MODE D'EMPLOI

L'**HERBICIDE REVENGE** ne peut être appliqué qu'une seule fois par saison de croissance. **HERBICIDE REVENGE** peut être appliqué comme **traitement de brûlage en présemis OU à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive OU comme aide à la récolte**.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

## SECTION 8: MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ET UTILISATION DANS LES CULTURES SECTION 8.1: MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, l'**HERBICIDE REVENGE** permet de supprimer les mauvaises herbes suivantes mesurant jusqu'à dix (10) cm de hauteur ou tel que précisé.

Mauvaises herbes supprimées	Taux d'utilisation de l'HERBICIDE REVENGE mL par hectare
Chénopode blanc (jusqu'à 7,5 cm de hauteur), Gloire du matin (jusqu'à 3 feuilles), Morelle noire de l'Est, Amarante à racine rouge, Abutilon, Acnide tuberculée, grand (jusqu'à 5 cm de hauteur),	36,5 mL
Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 36,5 mL par hectare, plus les mauvaises herbes suivantes:  Chénopode blanc, Mauve à feuilles rondes, Gloire du matin, Morelle poilue, Tabouret des champs, Amarante fausse-blite, Amarante hybride, Amarante blanche, Pourpier potager, Renouée de Pennsylvanie (plantule), Moutarde-tanaisie, Acnide tuberculée,	58 mL
Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 58 mL par hectare, plus les mauvaises herbes suivantes:  Mollugine verticillée, Lampourde glouteron, Stramoine commune, Kochia à balais, Morelle noire de l'Est, Canola spontané (y compris les variétés résistantes au glyphosate)	73 mL
Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 73 mL par hectare, plus les mauvaises herbes suivantes:  Luzerne hérissée, Laitue scariote, Ketmie trilobée (jusqu'à 5 cm de hauteur), Spargoute des champs	117 mL

## SECTION 8.2: LE BRÛLAGE EN PRÉSEMIS ET POUR LES SYSTÈMES EN JACHÈRE

### LE BRÛLAGE EN PRÉSEMIS

On peut utiliser l'**HERBICIDE REVENGE** pour le traitement de brûlage en présemis dans les cultures faisant partie des groupes de cultures indiqués ci-dessous ainsi que sur les pommes de terre.

**Sous-groupe 6: Légumineuses (succulentes ou sèches)** haricots (*Lupinus* spp.) (y compris: lupin-grain, lupin doux, lupin blanc et lupin blanc doux); *Phaseolus* spp. (y compris: haricot de grande culture, haricot rognon, haricot de Lima (sec), haricot rond blanc, haricot pinto, haricot d'Espagne, haricot mange-tout, haricot tépary et haricot jaune ; *Vigna* spp. (y compris: haricot adzuki, dolique asperge, dolique à œil noir, dolique mongette, dolique à longue cosse, dolique de chine, haricot papillon, haricot velu, haricot riz, haricot mungo et haricot kilomètre; gourgane ; pois chiche; lentille; pois (*Pisum* spp.), (y compris, pois nain, pois mange-tout, petits pois, pois de grande culture, pois potager, pois vert, pois sugar snap)); soja

**Groupe 8: Légumes-fruits (autres que les cucurbitacées)** (transplantés seulement), aubergine; cerise de terre; pepino; poivron (y compris le poivron et le piment de Cayenne); tomatillo; tomate

**Groupe 9: Légumes cucurbitacées** (transplantés seulement) melon à confire; concombre; cornichon; *Momordica* spp. (y compris: melon amer, melon chinois); melon brodé (y compris cantaloup, melon casaba, melon crenshaw melon golden pershaw, melon honeydew, melon honey ball, melon chito, melon de Perse, melon ananas, melon santa claus, melon serpent); citrouille; courge d'été (y compris, courge cou tors, pâtisson, courge cou droit, courge à la moelle et courgette zucchini); courge d'hiver (y compris: courge musquée, courge de hubbard, calebasse, courge poivrée et courge spaghetti); melon d'eau (y compris les hybrides et/ou les variétés de *Citrullus lanatus*)

**Groupe 15: Céréales** orge; sarrasin; maïs (y compris maïs sucré et maïs de grande culture); millet d'Afrique; millet commun; avoine; maïs à éclater; seigle; sorgho; téosinte; triticales; blé

**Groupe 20: Graines oléagineuses**, colza; moutarde des champs; graine de moutarde d'Inde; grain de moutarde des champs; grain de moutarde; lin; tournesol; carthame

## SYSTÈMES EN JACHÈRE

Pour conserver l'humidité du sol, on peut utiliser l'**HERBICIDE REVENGE** dans les systèmes en jachère où le semis et la récolte des cultures ont lieu tous les ans en alternance.

## DOSES D'UTILISATION DE L'**HERBICIDE REVENGE** POUR LE BRÛLAGE EN PRÉSEMIS ET POUR LES SYSTÈMES EN JACHÈRE

Appliquer l'**HERBICIDE REVENGE** comme brûlage en présemis et dans les systèmes en jachère à une dose maximale de 117 mL par hectare sauf sur le sorgho, où l'**HERBICIDE REVENGE** peut être appliqué pour un brûlage en présemis à une dose maximale de 73 mL. Pour un rendement optimal, traiter les mauvaises herbes en pleine croissance mesurant jusqu'à 10 cm de hauteur ou tel qu'indiqué. **Une bonne couverture des mauvaises herbes est essentielle pour assurer une bonne suppression.**

### MÉLANGES EN CUVE:

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec AgraCity Crop & Nutrition Ltd. au 1-844-269-3276 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Pour supprimer d'autres mauvaises herbes par un traitement de brûlage en présemis, on peut préparer un mélange en cuve l'**HERBICIDE REVENGE** avec l'herbicide liquide Roundup Ultra, l'herbicide liquide Roundup Weathermax avec la technologie Transorb 2, Nufarm, Credit Herbicide Liquide IPCO Brotex 240, IPCO Brotex 480, l'**HERBICIDE BUCK**, ou un ester de 2,4-D. Lorsqu'on prépare le mélange en cuve, lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette de tous les produits utilisés.

**L'**HERBICIDE REVENGE** PLUS L'**HERBICIDE LIQUIDE ROUNDUP<sup>MD</sup> ULTRA<sup>MD</sup> OU L'**HERBICIDE LIQUIDE ROUNDUP WEATHERMAX<sup>MD</sup> AVEC LA TECHNOLOGIE TRANSORB<sup>MD</sup> 2 OU NUFARM CREDIT<sup>MD</sup> HERBICIDE LIQUIDE.******

Appliquer l'**HERBICIDE REVENGE** à raison de 36,5 à 73 ml par hectare combiné avec l'herbicide liquide Roundup Ultra ou l'herbicide liquide Roundup Weathermax avec la technologie Transorb 2 ou Nufarm Credit Herbicide Liquide à raison de 450 à 900 grammes de m.a./ha. Utilisez 100 L/ha d'eau et assurer une bonne couverture pour des performances maximales.

**Lorsqu'il est appliqué selon le mode d'emploi, l'**HERBICIDE REVENGE** plus l'herbicide liquide Roundup Ultra ou l'herbicide liquide Roundup Weathermax avec la technologie Transorb 2 ou Nufarm Credit Herbicide Liquide permet de supprimer les mauvaises herbes indiquées.**

Pissenlit commun	Stellaire moyenne
Kochia à balais	Chénopode blanc
Prêle	Gloire du matin
Tabouret des champs	Bourse-à-pasteur
Renouée de Pennsylvanie	Moutarde-tanaisie
Soude roulante	Canola spontané (y compris les variétés résistantes au glyphosate)

## HERBICIDE REVENGE PLUS ESTER DE 2,4-D

Appliquer l'**HERBICIDE REVENGE** à raison de 36,5 à 73 mL par hectare combiné avec des produits homologués à base d'ester de 2,4-D à raison de 560 grammes de m.a./ha pour supprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessous.

Utiliser 100 L/ha d'eau et assurer une bonne couverture pour des performances maximales.

Renouée liseron	Gloire du matin
Kochia à balais	Tabouret des champs
Laitue scariote	Bourse-à-pasteur
Chénopode blanc	Renouée de Pennsylvanie
Prêle	Moutarde-tanaisie
Soude roulante	Canola spontané (y compris les variétés résistantes au glyphosate)

## HERBICIDE REVENGE PLUS LES PRODUITS QUI CONTIENNENT DU BROMOXYNIL POUR LE TRAITEMENT DE BRÛLAGE DE CANOLA SPONTANÉ (TOUS TYPES)

Appliquer l'**HERBICIDE REVENGE** à 36,5 – 73 ml par hectare en combinaison avec les produits de bromoxynil énumérés à m.a. de 140 grammes par hectare. Les produits de glyphosate enregistré peuvent être ajoutés à ce mélange en cuve au 450-900 g m.a./ha.

**HERBICIDE REVENGE** + les produits de Bromoxynil supprimer la canola spontané (tous types y compris LibertyLink<sup>MD</sup>, Clearfield<sup>MD</sup> et Roundup Ready) de stade cotylédonaire jusqu'au stade 4 feuilles.

Utiliser 100 L/ha d'eau et assurer une bonne couverture pour des performances maximales. Sans l'adjuvant voulu lorsque vous utilisez ce mélange en cuve avec du glyphosate.

Voir le tableau ci-dessous pour des taux des produits qui contiennent du bromoxynil basé sur la concentration:

Produits	Taux/Hectare
280 g/L l'HERBICIDE BUCK <sup>MD</sup>	500 ml
240 g/L IPCO <sup>MD</sup> Brotex <sup>MD</sup> 240	584 ml
480 g/L IPCO Brotex 480	292 ml

## RECOMMANDATIONS SUR L'ADJUVANT POUR LE BRÛLAGE EN PRÉSEMIS ET POUR LES SYSTÈMES EN JACHÈRE

Lorsqu'il est utilisé l'**HERBICIDE REVENGE** seul, utiliser l'ADJUVANT<sup>MC</sup> ASTRAL ou AGRAL<sup>MD</sup> 90 ou Ag-Surf<sup>MD</sup> à raison de 0,25 % vol/vol (0,25 litres par 100 litres de bouillie) ou Merge<sup>MD</sup> à raison de 1 % vol/vol (1 litre par 100 litres de bouillie).

## SECTION 8.3: TRAITEMENTS À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE

On peut utiliser l'**HERBICIDE REVENGE** pour traiter le milieu des rangs protégés dans les cultures émergées dans les groupes de cultures indiqués ci-dessous ainsi que dans le raisin et les fraises à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écran de réduction de la dérive conformément aux indications particulières figurant à la section Mode d'emploi:

**Groupe 1: Légumes-racines et légumes-tubercules** (crosne du Japon; topinambour; betterave potagère, betterave à sucre; bardane comestible; carotte; céleri-rave; cerfeuil tubéreux; chicorée; ginseng; raifort; persil à grosse racine; panais; pomme de terre; radis; radis oriental, rutabaga; salsifis; scorsonère; scolyme d'Espagne; patate douce; navet)

**Groupe 3: Légumes-bulbes** (ail; ail d'Orient; poireau; oignon sec; oignon vert; ciboule; échalote)

**Groupe 4: Légumes-feuilles (sauf ceux du genre Brassica)** (roquette; céleri; céleri chinois; chrysanthème à feuilles comestibles; chrysanthème des jardins; mâche; cresson alénois; cresson de terre; onseille; endive; fenouil de Florence; laitue pommée; laitue frisée; persil; pourpier; pourpier d'hiver; radicchio; rhubarbe; épinard; bette à cardes)

**Groupe 5: Légumes-feuilles du genre Brassica** (brocoli; brocoli chinois; rapini; chou de Bruxelles; chou; chou chinois (pak-choi); chou chinois (pé-tsaï); chou gai-choï; chou-fleur; chou cavalier; chou fourrager; chou-rave; mizuna; feuilles de moutarde; moutarde épinard; feuilles de colza)

**Sous-groupe 6: Légumineuses (succulentes ou sèches):** haricots (*Lupinus* spp.) (y compris: lupin-grain, lupin doux, lupin blanc et lupin blanc doux); (*Phaseolus* spp.) (y compris: haricot de grande culture, haricot rognon, haricot de Lima (sec), haricot rond blanc, haricot pinto, haricot d'Espagne, haricot mange-tout, haricot tépary et haricot jaune ; *Vigna* spp. (y compris: haricot adzuki, dolique asperge, dolique à œil noir, dolique mongette, dolique à longue cosse, dolique de chine, haricot papillon, haricot velu, haricot riz, haricot mungo et haricot kilomètre; gourgane ; pois chiche; lentille; pois (*Pisum* spp., (y compris: pois nain, pois mange-tout, petits pois, pois de grande culture, pois potager, pois vert, pois sugar snap)); soja)

**Groupe 8: Légumes-fruits (autres que les cucurbitacées)** (transplantés seulement) (aubergine; cerise de terre; pepino; piment (y compris le poivron et le piment de Cayenne); tomatillo; tomate)

**Groupe 9: Légumes cucurbitacées** (transplantés seulement) (melon à confire; concombre; cornichon; *Momordica* spp. (y compris: le melon amer, melon chinois); melon brodé (y compris cantaloup, melon casaba, melon crenshaw melon golden pershaw, melon honeydew, melon honey ball, melon chito, melon de Perse, melon ananas, melon santa claus, melon serpent); citrouille; courge d'été (y compris: courge cou tors, pâtisson, courge cou droit, courge à la moelle et courgette zucchini); courge d'hiver (y compris: courge musquée, courge de hubbard, calebasse, courge poivrée et courge spaghetti); melon d'eau (y compris les hybrides et/ou les variétés de *Citrullus lanatus*))

**Groupe 11: Fruits à pépins** (pomme; pommette; cenelle; poire; poire nashi; coing)

**Groupe 12: Fruits à noyau** (abricot; cerise douce; cerise acide; nectarine; pêche; prune; prune chickasaw; prune Saint-Julien; prune d'Asie; prune-abricot; prune à pruneaux)

**Groupe 13: Petits fruits** (mûre y compris de nombreux hybrides et variétés connus en anglais SOUS des noms tels que bingleberry, black satin berry, boysenberry, Cherokee blackberry, Chesterberry, Cheyenne blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, Himalayaberry, hullberry, Lavacaberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, nectarberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, youngberry); bleuets; gabelle et cassis; sureau; groseille; airelle myrtille; mûre de Logan; framboise, noire et rouge)

DOSES D'UTILISATION DE L'**HERBICIDE REVENGE** POUR LES TRAITEMENTS À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE Il faut appliquer l'**HERBICIDE REVENGE** à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette qui poussent entre les rangs des cultures émergées indiquées ci-dessous. On doit traiter les cultures qui poussent en rangées, même celles où le paillis ou les écrans en plastique servent d'outil de suppression des mauvaises herbes dans la tranchée de plantation. On peut appliquer l'**HERBICIDE REVENGE** à des doses d'utilisation de 37 à 117 mL dans au moins 100 litres par hectare de bouillie.

**Les pulvérisateurs munis d'écrans de réduction de la dérive doivent être conçus, réglés et utilisés de manière à enfermer complètement les buses de pulvérisation, les pastilles et la répartition de la vaporisation, et empêcher la pulvérisation d'être déposée sur les tissus verts de la tige, les feuilles, les fleurs ou les fruits de la culture traitée.**

**MISES EN GARDE: La culture subit des dommages lorsque la pulvérisation entre en contact avec les tissus verts de la tige, les feuilles, les fleurs ou les fruits.**

Le pulvérisateur ne doit pas dépasser une vitesse de huit (8) km/h afin de minimiser le mouvement vertical du pulvérisateur durant l'application, notamment le rebondissement ou la montée de l'appareil. Il faut prendre des précautions exceptionnelles lors de l'application sur les champs où la surface du sol est inégale, ou si elle est caractérisée par des sillons profonds, des canaux de drainage ou autres contours qui gênent le réglage et le positionnement de l'équipement de pulvérisation et/ou la répartition de la pulvérisation. Il ne faut pas traiter par temps venteux, soit lorsque la pulvérisation risque d'être déposée sur les plantes ou sur les parties de plantes sensibles.

Pour un rendement optimal, traiter les mauvaises herbes en pleine croissance qui mesurent jusqu'à 10 cm de hauteur ou tel que précisé. **Une bonne couverture des mauvaises herbes est essentielle pour assurer une bonne suppression.**

#### RECOMMANDATIONS SUR L'ADJUVANT POUR LES TRAITEMENTS À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE

Utiliser l'ADJUVANT ASTRAL ou AGRAL 90 ou Ag-Surf à raison de 0,25 % vol/vol (0,25 litres par 100 litres de bouillie) ou utiliser Merge<sup>MD</sup> à raison de 1 % vol/vol (1 litre par 100 litres de bouillie).

#### HOUBLON

##### Période et méthode d'application:

##### Suppression en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges:

Appliquer l'**HERBICIDE REVENGE** à l'aide d'un pulvérisateur muni d'un écran ou d'un pulvérisateur capoté pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges levées et en pleine croissance dans les rangs ou entre les rangs de la culture. Consulter la section « Applications avec un pulvérisateur capoté » de la présente étiquette. Ne faire qu'un traitement par année pour la suppression en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges. Voir la section 8.1 pour les doses d'utilisation et les mauvaises herbes supprimées.

##### Précautions:

User d'une extrême prudence durant l'application afin d'éviter la dérive verticale de la bouillie de pulvérisation et le contact avec les nouvelles pousses très sensibles. Éviter les applications jusqu'à ce que les vignes palissées depuis peu aient suffisamment d'écorce pour que la tige ne soit pas endommagée, et soient suffisamment élevées en haut de la corde pour éviter tout contact avec le bourgeon apical.

##### Restrictions:

Ne pas appliquer l'**HERBICIDE REVENGE** avec un pulvérisateur à jet porté ou pneumatique. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte. Ne pas appliquer à l'aide d'un système d'irrigation. NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

#### SECTION 8.4: TRAITEMENT SERVANT D'AIDE À LA RÉCOLTE

On peut appliquer l'**HERBICIDE REVENGE** avant la récolte sur les cultures faisant partie des sous- groupes de cultures indiqués ci-dessous, ainsi que sur les pommes de terre, les fèves de soja, l'orge, le millet, l'avoine, le sorgho, le triticales et le blé. Se reporter au tableau concernant le DAAR pour connaître les traitements appropriés.

DOSES D'UTILISATION DE L'**HERBICIDE REVENGE** POUR LE TRAITEMENT SERVANT D'AIDE À LA RÉCOLTE Appliquer l'**HERBICIDE REVENGE** à raison de 73 à 117 mL par hectare, sauf sur le sorgho, où la dose maximale est de 73 mL par hectare. Appliquer l'**HERBICIDE REVENGE** à raison de 233 à 350 ml par hectare pour les pommes de terre, où la dose maximale pour la première application est de 350 mL par hectare.

**MÉLANGES EN CUVE L'HERBICIDE REVENGE POUR L'AIDE À LA RÉCOLTE L'HERBICIDE REVENGE** entre 73 et 117 mL/ha peut être mélangé en cuve avec 900 g m.a./ha de glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium, homologué pour usage avant la récolte sur les petites céréales et les cultures du sous-groupe 6-C indiqué ci-dessous) pour supprimer d'autres mauvaises herbes et fournir un brûlage plus complet. Lorsqu'on prépare un mélange en cuve, lire et suivre toutes les directives sur l'aide à la récolte figurant sur l'étiquette de tous les produits utilisés. Utiliser des volumes de pulvérisation permettant de couvrir complètement le feuillage. Utiliser au moins 100 litres d'eau. NE PAS appliquer sur les cultures destinées à la production de semences.

**Petites céréales** (orge, millet, avoine, sorgho et blé) Lorsque l'**HERBICIDE REVENGE** est mélangé en cuve avec du glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium, homologué pour usage avant la récolte sur l'orge, le millet, l'avoine, le sorgho ou le blé), on peut l'utiliser comme défanant sur les cultures fourragères immatures sèches et les mauvaises herbes pour devancer les dates de récolte des petites céréales. Il faut utiliser ce mélange en cuve pour le défanage des cultures lorsque la teneur en eau des graines est inférieure à 30 % (stade pâteux dur; l'empreinte d'un ongle marque la semence). L'utilisation de l'**HERBICIDE REVENGE** n'accélère pas la maturité des cultures fourragères.

**Sous-groupe 6-C: haricots et pois secs sans gousses (sauf les lentilles et le soja)** - Cultivars de haricots secs (*Lupinus* spp.) (y compris graine de lupin, lupin doux, lupin blanc et lupin blanc doux); (*Phaseolus* spp.) (y compris haricot de grande culture, haricot rognon, haricot de Lima (sec), petit haricot rond blanc, haricot Pinto et haricot Téparé); haricot (*Vigna* spp.); (y compris haricot adzuki, dolique à œil noir, dolique mongette, haricot papillon, niébé, haricot mungo, dolique, haricot velu, haricot riz); gourgane (sèche); pois chiche, pois (*Pisum* spp.) (y compris pois de grande culture).

Traiter lorsque la culture est mûre et que le grain a commencé à sécher, ou selon les recommandations faites par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour la zone d'utilisation.

Lorsque l'**HERBICIDE REVENGE** est mélangé en cuve avec du glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium, homologué pour usage avant la récolte sur les cultures faisant partie du sous-groupe 6-C), on peut l'utiliser comme défanant sur les cultures fourragères immatures sèches par-dessus des cultures d'haricots secs et de pois secs et sur les mauvaises herbes pour devancer les dates de récolte des petites céréales. Ce mélange en cuve servant au défanage des cultures doit être appliqué lorsque la teneur en eau des haricots secs et des pois secs est inférieure à 30 %. Appliquer sur les haricots secs lorsque 80 à 90 % des feuilles sont tombées et que les gousses sont mûres (de couleur jaune tirant sur le brun). Appliquer sur les pois secs lorsque la majorité (75 % à 80 %) des gousses sont brunes, les gousses du bas sont mûres et les graines de pois se sont détachées de la gousse. L'utilisation de l'**HERBICIDE REVENGE** n'accélère pas la maturité des cultures fourragères.

#### D'AIDE À LA RÉCOLTE SUR LES POMMES DE TERRE

On peut faire une application foliaire de l'**HERBICIDE REVENGE** sur les pommes de terre en sénescence pour fournir un défanage adéquat du feuillage et des vignes. L'**HERBICIDE REVENGE** dessèchera aussi les dicotylédones sensibles en fin de saison pour aider à la récolte des tubercules. En général, on obtient une dessiccation adéquate dans les 14 jours suivant le premier traitement. Si la culture de pommes de terre est en pleine croissance lorsqu'on procède au défanage, deux traitements peuvent s'avérer nécessaires pour assurer la dessiccation des feuilles et des tissus de la tige. Un couvert végétal dense, des plants larges et des conditions environnementales qui ne sont pas favorables à l'absorption ou à l'action du produit minimiseront l'efficacité du premier traitement et exigeront un deuxième traitement. Le cas échéant, appliquer 7 à 14 jours après le premier traitement. **La couverture complète du plant de pomme de terre nécessitant un défanage est essentielle.** Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète des feuilles et des vignes de pommes de terre. Pour de meilleurs résultats, appliquer l'**HERBICIDE REVENGE** lorsque la culture de pommes de terre est au début de la sénescence naturelle.

Pour un traitement de brûlage pour les pommes de terre, appliquer l'**HERBICIDE REVENGE** comme pulvérisation généralisée à raison de 233 à 350 mL par hectare dans un volume de pulvérisation suffisant pour couvrir complètement le feuillage des pommes de terre. Si un deuxième traitement de brûlage s'avère nécessaire pour les pommes de terre, appliquer un deuxième traitement avec l'**HERBICIDE REVENGE** à raison de 233 à 350 ml/ha, où la dose maximale est de 350 ml/ha, au besoin, ou appliquer le défanant Reglone<sup>MD</sup> aux doses indiquées sur l'étiquette. Utiliser des volumes de pulvérisation suffisants pour couvrir complètement le feuillage. Utiliser au moins 100 litres d'eau.

Pour un traitement de brûlage pour les pommes de terre, utiliser un adjuvant indiqué dans la section Mode d'emploi de la présente étiquette à une dose maximale de 2 litres par 100 litres d'eau. Une couverture complète est nécessaire pour le brûlage du feuillage et des tiges des pommes de terre.

L'**HERBICIDE REVENGE** peut être utilisé seul ou dans un mélange en cuve avec d'autres aides à la récolte pour les pommes de terre comme défanant avant la récolte. Lorsqu'on prépare un mélange en cuve de l'**HERBICIDE REVENGE** avec le défanant Reglone, utiliser l'**HERBICIDE REVENGE** à raison de 233 à 350 mL/ha plus le défanant Reglone à raison de 1,25 à 2,3 L/ha. S'il s'avère qu'une deuxième application est nécessaire, appliquer l'**HERBICIDE REVENGE** à raison de 233-350 mL/ha, seul ou sous forme de mélange avec le défanant Reglone à 1,25 L/ha.

Appliquer l'**HERBICIDE REVENGE** dans au moins 200 litres d'eau par hectare à l'aide de buses qui produisent des gouttelettes de taille moyenne entre 200 et 400 microns, et non pas des gouttelettes de taille grossière. Choisir une pression de pulvérisation entre 210 et 420 kPa établie à la buse pour obtenir une taille de gouttelette d'environ 200 à 400 microns. Varier le volume et la pression de la pulvérisation en se fiant à la densité du couvert végétal et des vignes de pommes de terre pour assurer une couverture complète. Augmenter le volume et la pression de la pulvérisation lorsque le couvert végétal est dense ou dans des conditions fraîches, nuageuses ou sèches. Des volumes de pulvérisation plus élevés vont améliorer le rendement. Si l'on utilise des buses Turbo TeeJet®, il faudra une pression de la pulvérisation de 420 kPa ou plus pour obtenir une couverture complète. Ne pas appliquer lorsque les vents soufflent en rafales, lorsqu'ils changent de direction par plus de 30 degrés, lorsque l'accélération ou la décélération dépasse 8 km/h ou si la dérive de l'herbicide risque de dépasser la cible, surtout lorsque l'on utilise des pressions de pulvérisation élevées.

**RECOMMANDATIONS SUR L'ADJUVANT POUR LE TRAITEMENT SERVANT D'AIDE À LA RÉCOLTE**  
Utiliser l'ADJUVANT ASTRAL ou AGRAL 90 ou Ag-Surf à raison de 0,25 % vol/vol (0,25 litres par 100 litres de bouillie) ou utiliser Merge à raison de 1 % vol/vol (1 litre par 100 litres de bouillie). L'utilisation d'ADJUVANT ASTRAL ou d'AGRAL 90 n'est pas recommandée dans un mélange de pulvérisation de l'**HERBICIDE REVENGE** et du défanant Reglone pour une application sur les pommes de terre sauf dans les provinces des Prairies.

## SECTION 8.5: DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE POUR LES TRAITEMENTS À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE ET LES TRAITEMENTS D'AIDE À LA RÉCOLTE

Se reporter aux sections concernant les cultures figurant sur la présente étiquette pour connaître le mode d'emploi particulier du produit.

Délai d'attente avant la récolte (DAAR) ou stade de croissance maximal pour les applications de l'HERBICIDE REVENGE	
Culture/groupe de cultures/ sous-groupe de cultures	DAAR (jours avant la récolte)
Légumes, racine (sous-groupes 1A et 1B)	1
Légumes, bulbes (groupe 3)	1
Légumes, feuilles (groupe 4) sauf ceux du genre <i>Brassica</i>	1
Légumes, feuilles du genre <i>Brassica</i> (groupe 5)	1
Légumes, légumineuses (groupe 6)	1
Légumes-fruits (groupe 8) sauf les cucurbitacées	1
Légumes, cucurbitacées (groupe 9)	1
Petits fruits (sous-groupe 13B)	1
Légumes-tubercules et légumes-cormes (sous-groupes 1C et 1D)	7
Fruit à pépins (groupe 11)	3
Fruit à noyau (groupe 12)	3
Petits fruits (sous-groupe 13A)	15
Fraises	1
Raisin	3
Sorgho (aide à la récolte)	3
Orge (aide à la récolte)	3
Millet (aide à la récolte)	3
Avoine (aide à la récolte)	3
Triticale (aide à la récolte)	3
Blé (aide à la récolte)	3
Soja (aide à la récolte)	3
Pomme de terre (aide à la récolte)	7
Pois et haricots en cosse séchés (sous- groupe 6-C (aide à la récolte)	3

## **SECTION 9 : INFORMATION CONCERNANT L'APPLICATION**

### **SECTION 9,1 : INFORMATION GÉNÉRAUX CONCERNANT L'APPLICATION**

#### L'APPLICATION TRAITEMENT AU SOL

Utiliser un pulvérisateur à rampe et à buses muni de buses, de pastilles et de tamis réglé pour donner une distribution et une couverture optimales aux pressions appropriées. Utiliser des buses qui produisent peu de fines gouttelettes de pulvérisation. Pour un rendement optimal des buses visant à réduire la dérive, ne pas dépasser une pression de pulvérisation de 210 kPa sauf indication contraire. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 litres par hectare. Utiliser un volume de pulvérisation supérieur lorsqu'il y a une population importante de mauvaises herbes ou un couvert végétal épais. Régler le pulvérisateur afin que l'orientation des pastilles de buses soit d'au moins 45 cm au-dessus de la culture.

**Les pulvérisateurs munis d'écrans de réduction de la dérive doivent être conçus et utilisés de manière à renfermer complètement les buses de pulvérisation, les pastilles et la répartition de la vaporisation, et empêcher la pulvérisation d'être déposée sur la culture traitée. MISES EN GARDE: La culture subit des dommages lorsque la pulvérisation entre en contact avec les tissus verts de la tige, les feuilles, les fleurs ou les fruits.**

**Utiliser un pulvérisateur au sol conçu et réglé pour pulvériser des gouttelettes de taille homogène sur les plantes ou les parties de plantes ciblées. Régler les buses de sorte que la pulvérisation couvre les plantes de façon homogène. Des doses d'application plus élevées risquent d'être libérées en raison du chevauchement et des vitesses d'avancement plus lentes (qui ont lieu lorsqu'on continue de pulvériser en démarrant ou en arrêtant l'appareil, ou lorsqu'on effectue un virage) et d'occasionner une réaction de la culture.**

#### EXIGENCES CONCERNANT L'UTILISATION D'UN ADJUVANT

Lorsqu'il est utilisé seul, pour un rendement optimal, il faut utiliser un adjuvant pour bouillie dans la bouillie de pulvérisation avec l'**HERBICIDE REVENGE**. Se reporter à la section Mode d'emploi de la présente étiquette pour connaître les choix d'adjuvants et les doses d'application.

#### MÉTHODES D'APPLICATION

L'**HERBICIDE REVENGE** est un produit polyvalent offrant de multiples possibilités de traitements différents qui permettent de supprimer les mauvaises herbes ou de dessécher les plantes. Lorsqu'on utilise l'**HERBICIDE REVENGE** dans des récoltes sur pied, les méthodes d'application et les ajustements doivent être précis afin de prévenir des dommages potentiels à la culture. Les utilisations comme aide à la récolte ou brûlage en présemis sont permises lorsqu'elles sont indiquées à la section Mode d'emploi de la présente étiquette.

Tel qu'indiqué à la section Mode d'emploi, on peut effectuer les traitements sur de nombreuses cultures indiquées sur la présente étiquette à l'aide d'un **pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive**. **Les pulvérisateurs munis d'écrans de réduction de la dérive doivent être conçus et utilisés de manière à renfermer complètement les buses de pulvérisation, les pastilles et la répartition de la vaporisation, et empêcher la pulvérisation d'être déposée sur la culture traitée. MISES EN GARDE: La culture subit des dommages lorsque la pulvérisation entre en contact avec les tissus verts de la tige, les feuilles, les fleurs ou les fruits.**

#### GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE ET L'AGRICULTEUR SONT TENUS DE VEILLER À ÉVITER LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION.

C'est l'interaction de nombreux facteurs ayant trait à l'équipement et à la température qui détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. L'opérateur antiparasitaire et l'agriculteur sont tenus de considérer tous ces facteurs lorsqu'ils prennent des décisions relatives à la pulvérisation.

Il faut respecter les exigences suivantes concernant la gestion de la dérive de pulvérisation pour empêcher le déplacement hors-cible de la dérive venant des traitements effectués sur les cultures agricoles.

#### Information concernant la taille des gouttelettes

La façon la plus efficace de réduire le potentiel de dérive est d'appliquer de grosses gouttelettes. La stratégie optimale de gestion de la dérive est d'appliquer les plus grosses gouttelettes nécessaires qui assurent une couverture et un rendement suffisants. L'application de gouttelettes plus grosses permet de réduire le potentiel de dérive, mais elle n'empêche pas la dérive lorsque les applications sont faites incorrectement ou dans des conditions environnementales défavorables. (Voir les sections *Vent, Température et humidité*, et *Inversions de température*.)

#### Contrôle de la taille des gouttelettes de pulvérisation

**DV** – Le DV est l'expression de la taille des gouttelettes du nuage de pulvérisation. La valeur du DV signifie que 50 % des gouttelettes sont plus grosses que la valeur exprimée, et que 50 % des gouttelettes sont plus petites que la valeur exprimée. Le nuage de pulvérisation optimal de l'**HERBICIDE REVENGE** doit être de 450 microns, et moins de 10 % des gouttelettes doivent mesurer 200 microns ou moins.

**Volume** – Utiliser des buses à débit élevé pour appliquer le volume de pulvérisation le plus élevé pratique. En général, les buses à débit supérieur produisent des gouttelettes plus grosses.

**Pression** – Ne pas dépasser les pressions recommandées par le fabricant de buse. Pour de nombreux types de buses, une pression moins élevée produit des gouttelettes plus grosses. Lorsqu'il faut produire un débit supérieur, utiliser des buses à débit supérieur plutôt que d'augmenter la pression.

**Nombre de buses** – Utiliser le moins de buses nécessaires pour assurer une couverture uniforme.

**Type de buse** – Utiliser un type de buse conçu pour l'application voulue. Pour la plupart des types de buse, les angles de pulvérisation plus étroits produisent des gouttelettes plus grosses. Songer à utiliser des buses à faible dérive.

**Hauteur de l'application** – Lorsqu'on effectue les traitements à la hauteur sécuritaire la plus basse, on peut diminuer l'exposition des gouttelettes de pulvérisation à l'évaporation et au mouvement du vent.

**Vent** – Le potentiel de dérive est à son plus bas lorsque la vitesse du vent est entre 5 et 16 km/h. Cependant, de nombreux facteurs, notamment la taille des gouttelettes et le type d'équipement, permettent d'établir le potentiel de dérive à une vitesse du vent donnée. Les traitements à moins de 5 km/h sont à éviter en raison de la variabilité de la direction du vent et du risque d'inversion élevé.

Ne pas appliquer l'**HERBICIDE REVENGE** lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h. REMARQUE: Les terrains de la région peuvent influencer la configuration des vents. Chaque opérateur antiparasitaire doit se familiariser avec la configuration régionale des vents et la manière dont ils affectent la dérive de pulvérisation.

**Température et humidité** – Lorsqu'on effectue des traitements alors que l'humidité relative est faible, régler l'équipement afin de produire des gouttelettes plus grosses et de compenser pour l'évaporation. L'évaporation des gouttelettes est à son niveau le plus élevé lorsque les conditions sont à la fois chaudes et sèches.

**Inversions de température** – Ne procéder à aucun épandage de l'**HERBICIDE REVENGE** lors des inversions de températures, car le risque de dérive est alors élevé. Les inversions de température limitent le mélange d'air vertical, si bien que les petites gouttelettes suspendues restent dans un nuage concentré. Le nuage peut se diriger dans les directions imprévisibles à cause des vents légers variables qui se produisent habituellement lors des inversions. Les inversions de températures se caractérisent par une hausse des températures avec l'altitude et sont fréquentes les nuits où le couvert nuageux est limité et par vent nul ou léger. Elles commencent à se manifester au coucher du soleil et se poursuivent souvent jusqu'au lendemain matin. Un brouillard au sol peut en déterminer la présence; toutefois, en l'absence de brouillard, on peut reconnaître les inversions par le mouvement de la fumée à partir du sol ou grâce à un générateur de fumée installé sur un aéronef. La fumée qui forme des couches et se déplace latéralement dans un nuage concentré (par temps peu venteux) indique une inversion, tandis que la fumée qui se déplace en hauteur et se dissipe rapidement indique un bon mélange vertical d'air.

**Zones sensibles** – N'appliquer l'**HERBICIDE REVENGE** que lorsque la circulation de l'air ne se dirige pas vers les zones sensibles avoisinantes (p.ex., les zones résidentielles, les étendues d'eau, les habitats connus pour les espèces menacées ou en voie de disparition et les cultures non visées).

## **SECTION 9,2 : ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION POUR LA PULVÉRISATION AU SOL**

**Application par pulvérisateur agricole** : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous doivent être établies entre la limite d'application directe sous le vent et la limite la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (par ex. les prairies, les régions boisées, les brise-vents, les boisés de ferme, les haies, les pâturages, les zones riveraines et les terres arbustives).

Méthode d'application	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection des:
	Habitats terrestre
Pulvérisateur agricole	5

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

### SECTION 9,3: RESTRICTIONS SUR LA ROTATION DES CULTURES

À la suite d'une application de l'**HERBICIDE REVENGE**, le champ traité peut être semé en tout temps avec les cultures listées dans la section 8.2 de cette étiquette; il faut toutefois tenir compte des restrictions pouvant se retrouver dans les sections individuelles des cultures. Toutes les autres cultures peuvent être semées après un délai de 12 mois.

### SECTION 10: INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE ET LE CHARGEMENT

Il importe que l'appareil de pulvérisation soit propre et sans résidus de pesticides avant d'utiliser ce produit. Nettoyer le réservoir de pulvérisation selon la méthode indiquée sur l'étiquette du dernier produit utilisé avant d'y ajouter l'**HERBICIDE REVENGE**.

Pour de meilleurs résultats, remplir le réservoir de pulvérisation avec la moitié du volume d'eau propre nécessaire pour couvrir l'endroit à traiter. S'assurer que le système d'agitation est en marche lorsqu'on ajoute les produits. Utiliser un contenant et de l'eau propres pour préparer le prémélange. Ajouter le prémélange lentement au réservoir de pulvérisation. Rincer soigneusement le contenant de prémélange et ajouter les rinçures au réservoir de pulvérisation. Continuer de remplir le réservoir de pulvérisation jusqu'au niveau voulu. Pour assurer un mélange homogène tout au long du traitement, agiter le réservoir de pulvérisation jusqu'à ce qu'il soit vide. Lorsqu'on prépare un mélange en réservoir avec d'autres produits, mélanger l'**HERBICIDE REVENGE** dans le réservoir de pulvérisation en premier. Lorsque l'**HERBICIDE REVENGE** a été mélangé à fond, ajouter les autres produits tel que prescrit sur leur étiquette respective. Si le pulvérisateur a été entreposé ou inutilisé, purger la rampe de pulvérisation et les buses avec de l'eau propre avant de remplir le pulvérisateur avec les produits pour le traitement.

Éviter d'entreposer la bouillie l'**HERBICIDE REVENGE** pendant la nuit.

Le prémélange de bouillie l'**HERBICIDE REVENGE** dans un réservoir ravitailleur est déconseillé. Maintenir l'agitation continue et adéquate de la bouillie jusqu'à ce qu'elle soit entièrement utilisée. Ne pas utiliser le produit avec des additifs qui modifient le pH de la bouillie.

### SECTION 11: NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION

À de faibles doses, l'action de nombreux herbicides est très élevée, surtout sur des cultures sensibles. Les résidus dans l'équipement pour le mélange, les réservoirs, les tuyaux, les rampes et les buses de pulvérisation peuvent occasionner des effets non voulus sur une culture si l'équipement n'est pas nettoyé comme il faut entre chaque usage.

Il faut nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation selon la méthode qui suit le plus rapidement possible après avoir pulvérisé l'**HERBICIDE REVENGE** et avant d'utiliser l'appareil pour toute autre application. De plus, l'utilisateur doit prendre les mesures appropriées pour bien nettoyer l'équipement et éliminer tout autre produit mélangé avec l'**HERBICIDE REVENGE**, tel qu'indiqué sur les étiquettes des produits incorporés au mélange. Pour une propreté maximale, nettoyer le système de pulvérisation tout de suite après l'usage.

Vider le réservoir, les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation. Faire un nettoyage à haute pression avec un détergent pour enlever les sédiments et les résidus à l'intérieur du réservoir de pulvérisation, puis rincer à fond. Ensuite, bien vidanger les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation avec de l'eau propre.

Ensuite, préparer une solution de nettoyage à raison de 3 litres d'ammoniac (contenant au moins 3 % de matière active) par 100 litres d'eau propre. Préparer suffisamment de solution de nettoyage pour permettre au système de pulvérisation d'être en marche pendant au moins 15 minutes et de bien rincer le réservoir, les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation.

Si possible, laisser la solution d'ammoniac ou l'eau fraîche qui reste dans le réservoir, les tuyaux, les rampes et les buses de pulvérisation pendant la nuit ou lors de l'entreposage pour faire dissoudre et diluer toute trace d'herbicide qui reste.

Avant d'utiliser le pulvérisateur, vider complètement le système de pulvérisation. Rincer le réservoir et vidanger les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation avec de l'eau propre.

Retirer et nettoyer séparément les pastilles de buse, les filtres et les tamis dans une solution d'ammoniac préparée selon l'étape 2 ci-dessus. Replacer les pièces tout de suite après le nettoyage et le rinçage. Éliminer la solution de nettoyage et les rinçures conformément à la réglementation et aux lignes directrices en vigueur. Ne pas appliquer les solutions ni les rinçures de nettoyage du pulvérisateur sur des cultures sensibles.

Ne pas laisser la bouillie l'**HERBICIDE REVENGE** dans le réservoir, les rampes, la tuyauterie de la rampe, les buses ni les tamis lors de l'entreposage du pulvérisateur pendant la nuit ou pour une période de temps prolongée.

Les petites quantités l'**HERBICIDE REVENGE** qui restent dans l'équipement de mélange, de chargement ou de pulvérisation mal nettoyé peuvent être libérées lors des traitements subséquents, ce qui peut occasionner d'éventuels effets non voulus sur une culture.

## **SECTION 12: RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'**HERBICIDE REVENGE** est un herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'**HERBICIDE REVENGE** et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'**HERBICIDE REVENGE** ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec AgraCity Crop & Nutrition Ltd. au 1-844-269-3276.

ASTRAL<sup>MC</sup>, BUCK<sup>MD</sup> et REVENGE<sup>MD</sup> sont des marques de commerce d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses affiliés.

<sup>MC/MD</sup>Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs titulaires respectifs.